

Comment ouvrir un salon de coiffure

Description

Avant d'ouvrir un salon de coiffure, il est important de bien s'informer sur les démarches à réaliser et les conditions à remplir. En effet, tout d'abord, pour ouvrir son salon de coiffure, l'entrepreneur doit détenir un diplôme. Il doit ensuite réaliser certaines démarches préalables avant de [créer son entreprise](#).

[Ouvrir mon salon de coiffure en ligne](#)

Quel diplôme pour ouvrir un salon de coiffure ?

Pour ouvrir un salon de coiffure, il est nécessaire de détenir un diplôme spécifique. L'entrepreneur doit donc détenir un diplôme reconnu par l'Etat.

En effet, ouvrir un salon de coiffure requiert diverses compétences. Il faut donc avoir des connaissances autant sur le **plan technique**, que sur le **plan hygiénique et sanitaire**. De nombreuses formations délivrent des certificats et/ou diplômes professionnels permettant d'être titulaire d'un salon de coiffure.

Voici un tableau récapitulatif des principaux diplômes professionnels pour ouvrir son salon de coiffure :

Les principaux diplômes professionnels	
Certificat d'aptitude professionnelle (CAP Métiers de la coiffure)	Précisions Durée de la formation : 2 ans Délivrance d'un diplôme donnant accès à l'exercice de la profession de coiffeur mais ne permet pas d'ouvrir son propre salon de coiffure

Brevet Professionnel (BP Coiffure)	<p>Durée de la formation : 2 ans en contrat d'apprentissage</p> <p>Accessible aux titulaires du CAP Coiffure, donne accès à l'exercice de la profession, ainsi qu'à la création et la gestion de son propre salon de coiffure</p>
Brevet de Maîtrise (BM Coiffure)	<p>Durée de la formation : 2 ans</p> <p>Accessible aux titulaires du BP Coiffure ainsi qu'aux titulaires du CAP Coiffure justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 années dans le secteur</p> <p>Confère le titre de "Maître Artisan", donne accès à l'exercice de la profession ainsi qu'à la création et la gestion de son propre salon de coiffure</p>
Brevet de Technicien Supérieur (BTS Métiers de la Coiffure)	<p>Durée de la formation : 2 ans en apprentissage et/ou en contrat de professionnalisation</p> <p>Accessible aux titulaires du BAC</p> <p>Donne accès à l'exercice de la profession ainsi qu'à la création et la gestion de son propre salon de coiffure</p>

	<p>Durée de la formation : 240 heures en contrat de professionnalisation</p> <p>Accessible aux titulaires du BP, du BAC professionnel, ou du CAP Coiffure justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur</p> <p>Donne accès à la gestion et au management d'un salon de coiffure, ainsi qu'à la création d'une entreprise dans le domaine</p>
--	---

**Certificat de Qualification
Professionnelle (CQP Responsable de
salon de coiffure)**

A noter : L'exercice de la profession est accessible dès le niveau lycée, en suivant une formation délivrant un CAP Métiers de la coiffure. Toutefois, l'ouverture d'un salon de coiffure nécessite l'obtention d'un diplôme supplémentaire de niveau Bac + 2 (BP Coiffure, BTS Métiers de la Coiffure, BM Coiffure).

Si l'exercice de la profession de coiffeur requiert la détention d'un diplôme ou d'un certificat d'aptitude professionnelle, il demeure possible, pour tout entrepreneur, de **créer son propre salon de coiffure sans diplôme professionnel.**

Pour ce faire, le créateur du salon de coiffure a simplement l'**obligation d'engager**, en qualité de salarié ou d'associé, une **personne détenant l'un des diplômes requis** à l'exercice du métier de coiffeur. Ce salarié doit par ailleurs, exercer un contrôle réel, effectif et continu sur l'activité de l'entreprise.

Bon à savoir : avant la loi PACTE du 24 mai 2019, la réalisation d'un [Stage de Préparation à l'Installation](#) (SPI) organisé par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) était obligatoire, pour les créateurs ou repreneurs d'une entreprise artisanale. Depuis l'introduction de la loi PACTE, le SPI est simplement facultatif, à la fois pour les créateurs d'une entreprise artisanale, mais également pour les commerçants et autres activités libérales.

Quelles sont les démarches préalables à effectuer ?

Plusieurs démarches préalables doivent être effectuées avant d'ouvrir un salon de coiffure. En effet, l'entrepreneur doit notamment réaliser une étude de marché et établir un business plan.

L'étude de marché

Tout d'abord, l'entrepreneur doit réaliser une [étude de marché avant la création d'une entreprise](#). En effet, cela permet d'avoir une vision globale du projet entrepreneurial.

Par ailleurs, l'étude de marché a pour objectif d'analyser la demande du marché, d'identifier les concurrents, de comprendre les attentes des clients ainsi que de **mettre en place une stratégie marketing efficace**.

L'établissement d'un business plan

Lorsque l'étude de marché est réalisée, il faut ensuite [créer un business plan complet](#). Il s'agit d'un document dans lequel le projet de création d'entreprise est détaillé et structuré.

Grâce au business plan, il est possible de **déterminer l'investissement nécessaire** pour lancer son projet. Le business plan doit notamment prévoir la stratégie mise en œuvre, le mode de financement ainsi que le plan d'évolution de l'entreprise.

Quelle forme juridique choisir ?

Il existe plusieurs [formes juridiques](#) permettant à l'entrepreneur d'ouvrir un salon de coiffure. Le choix de la forme juridique dépend de votre projet et de votre volonté de vous associer ou non.

L'entreprise individuelle

En effet, si vous souhaitez **vous lancer seul** dans votre projet, vous pouvez choisir entre un mode d'exercice individuel tel que la micro-entreprise.

L'atout majeur de ces régimes réside dans leur **facilité de création**, en ce sens que les formalités requises sont moins nombreuses et complexes que pour la création d'une société. De la même manière, les **coûts sont moindres** puisque leurs créations

demandent l'accomplissement de démarches et formalités plus réduites.

Néanmoins, le **statut d'auto-entrepreneur reste très souvent déconseillé** dans le cadre de l'ouverture d'un salon de coiffure, à raison notamment, des plafonds de chiffres d'affaires pour le statut d'auto-entrepreneur. Le budget d'ouverture d'un salon de coiffure étant relativement élevé, les bénéfices que l'on peut tirer du statut d'auto-entrepreneur seront perdus. En réalité, le choix du [statut d'auto-entrepreneur coiffeur](#) dépendra essentiellement de vos attentes et de vos perspectives d'évolution.

La forme sociétaire

Dans un second temps, l'entrepreneur peut choisir de créer une **société pluripersonnelle ou unipersonnelle**, selon qu'il souhaite s'associer à d'autres personnes ou non. Ces formes juridiques présentent de nombreux avantages, en dépit des démarches juridiques et administratives, qui sont en contrepartie, plus lourdes.

En effet, **le choix d'une société permet de :**

- Ouvrir un salon de coiffure sans fixer de capital social minimum ;
- Protéger le patrimoine de l'associé (unique ou non) grâce à la séparation des patrimoines personnel et professionnel ;
- Limiter la responsabilité de l'associé (unique ou non) à hauteur des apports réalisés dans le patrimoine de la société. Par conséquent, les potentiels créanciers ne pourront pas saisir les biens issus du patrimoine personnel de l'associé, pour obtenir le paiement de leurs créances.

Celui qui souhaite ouvrir son propre salon de coiffure peut ainsi opter, la forme pluripersonnelle de ces sociétés :

- La [Société à responsabilité limitée \(SARL\)](#);
- La Société par actions simplifiées (SAS).

Ou la forme unipersonnelle, entre :

- L'[Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée \(EURL\)](#);
- La Société par actions simplifiées unipersonnelle (SASU).

En revanche, si vous souhaitez créer une société à plusieurs, vous avez le choix entre la [société par actions simplifiée \(SAS\)](#) ou la société à responsabilité limitée (SARL).

A noter : Le [choix d'une SAS](#) peut être judicieux voire recommandé, si l'objectif à

terme, est d'étendre son activité, notamment si des investissements plus importants sont réalisés.

Quel est le régime fiscal ?

Soumis à plusieurs types d'impôts, le salon de coiffure est notamment assujéti au titre des bénéfices réalisés, ainsi qu'à la TVA, selon le fonctionnement de son salon.

L'imposition sur les bénéfices

En fonction du statut juridique, les **bénéfices réalisés sur l'activité de l'entreprise sont imposables** dans la catégorie des [bénéfices industriels et commerciaux \(BIC\)](#). Ils peuvent l'être au nom de l'entrepreneur, dans le cas de l'impôt sur le revenu (IR), ou au nom de la société, lorsqu'il s'agit de l'[impôt sur les sociétés \(IS\)](#).

L'entreprise est libre d'effectuer un choix entre l'IR et l'IS. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une [Entreprise individuelle \(EI\)](#), l'entrepreneur individuel est imposé personnellement à l'impôt sur le revenu sur les bénéfices réalisés.

La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les salons de coiffure sont assujétiés aux taux normal de la [TVA](#). Lorsque les produits revendus par le salon sont utilisés pendant la prestation de coiffure, une partie de leur prix peut être intégré dans le montant de la prestation.

Au moment de choisir son régime de TVA, le dirigeant du salon de coiffure peut opter pour divers régimes :

- Régime réel simplifié ;
- Régime réel normal ;
- Franchise de TVA.

Quelles sont les obligations principales à respecter pour ouvrir son salon de coiffure ?

Le dirigeant d'un salon de coiffure doit respecter de nombreuses obligations, à plusieurs niveaux, allant de l'affichage du tarif de chaque prestation, au respect de certaines règles en matière de sécurité et d'incendie.

L'obligation d'afficher les tarifs de chaque prestation

La **grille tarifaire des services** proposés doit être clairement définie et mentionnée sur le site internet de l'entreprise, si elle en possède un. Les prix sont TTC, et les factures combinent les prix TTC et HT.

L'obligation de se conformer aux règles en matière d'hygiène, de sécurité et d'incendie

Par ailleurs, à l'instar de tout autre [établissement recevant du public \(ERP\)](#), le salon de coiffure doit se conformer aux règles en matière de sécurité et d'incendie. Il doit, par exemple, disposer d'un ou de plusieurs équipements anti-incendie et de troussees de premiers soins pour les clients.

En outre, **le salon doit être entretenu**. Donc, l'entreprise, à défaut de s'occuper de l'entretien elle-même, peut engager des professionnels pour le faire. Quoi qu'il en soit, les appareils utilisés quand on ouvre un salon de coiffure doivent être propres, et surtout aux normes.

Bon à savoir : la diffusion de musique au sein du salon de coiffure est subordonnée à l'autorisation préalable auprès de la SACEM. En contrepartie de l'autorisation, le salon de coiffure devra payer une redevance à l'organisme.

Salon de coiffure franchisé ou indépendant : comment choisir ?

Ouvrir un commerce n'est pas toujours facile et nécessite l'accomplissement de plusieurs démarches.

Toutes ces démarches sont à accomplir individuellement, lorsque l'entrepreneur décide d'**ouvrir son entreprise en indépendant**. Il en supporte aussi le coût. Néanmoins, une fois le projet mené à son terme, il assure lui-même la gestion de son entreprise : sa direction, sa comptabilité, son fonctionnement, le choix de la forme juridique, etc. Il est donc libre.

À l'inverse, ouvrir un salon de coiffure en franchise **limite considérablement l'entrepreneur**. Il est tenu de **se conformer aux normes** de la maison-mère. Celle-ci peut aussi intervenir dans la gestion de l'entreprise et la comptabilité y afférente. À cela s'ajoutent les droits d'entrée en franchise qui peuvent freiner d'un point de vue

financier.

Cependant, en cas de [création d'une entreprise franchisée](#), l'entrepreneur bénéficie d'un accompagnement pour toutes les démarches à réaliser. De la recherche du siège social à l'installation de l'entreprise, en passant par l'achat des **équipements pour le fonctionnement du salon**, la franchise s'occupe de tout. De plus, l'entrepreneur bénéficie d'une meilleure visibilité auprès des clients.

Que le salon de coiffure opte pour la franchise ou le mode indépendant, il est fondamental qu'il connaisse le **budget indispensable pour la mise en place du projet**.

Quel budget pour ouvrir un salon de coiffure ?

À l'instar des autres entreprises, pour ouvrir un salon de coiffure, il faut disposer d'un budget.

Budget à prévoir

Il est plus ou moins difficile d'établir un budget précis pour la création d'un centre de coiffure. L'ouverture d'un salon de coiffure **nécessite notamment le paiement de frais liés à :**

- La rédaction des statuts juridiques de l'entreprise ;
- L'[immatriculation](#) au RCS ;
- La recherche d'un local et à son financement ;
- L'acquisition du matériel de travail : brosses, tondeuses, produits cosmétiques, etc.

Non seulement ces frais peuvent varier, mais en plus, tout dépend des attentes de l'entrepreneur. Il faut donc disposer d'un financement initial.

Peut-on ouvrir un salon de coiffure sans apport ?

Il est possible d'ouvrir un salon de coiffure **sans apport**. La majorité des formes juridiques pour les salons de coiffure rendent cette option possible. L'entrepreneur peut même débiter son activité en ne disposant que d'un euros symbolique à titre de capital social. Seul inconvénient : il est alors plus difficile d'obtenir un financement auprès des institutions ou des investisseurs externes.

Intervention d'un investisseur

Un investisseur externe peut intervenir pour permettre à l'entrepreneur de réunir le **financement nécessaire pour ouvrir son salon de coiffure**. Il peut s'agir de toute personne physique ou morale, disposant des capacités financières nécessaires. L'avantage avec cette méthode, c'est que l'entrepreneur réunit rapidement les fonds pour son entreprise.

Toutefois, étant donné que l'investisseur finance le projet, il intervient en tant que partenaire. De fait, l'initiateur du projet n'en est que le gérant. Par ailleurs, en optant pour cette méthode, l'entrepreneur doit **réaliser un bénéfice suffisant**. Il en sera déduit des dividendes qu'il faudra par la suite répartir entre les associés.

Financement par emprunt bancaire

Lorsqu'il manque de fonds pour réaliser son projet, l'entrepreneur a la possibilité de solliciter un emprunt bancaire. Les banques et autres institutions accordent des **crédits aux créateurs d'entreprise**, à condition que le projet soit viable. Il faut donc établir un business plan, idéalement, en collaborant avec un professionnel.

Hormis ces différentes solutions, pour créer son entreprise, l'entrepreneur peut être éligible à plusieurs [aides à la création d'entreprise](#). En effet, il peut bénéficier des aides :

- Sociales : ACRE, ARCE, ARE;
- Fiscales : exonération ou réduction d'impôts;
- Financières
- D'un [congé pour création d'entreprise](#).

Quelles sont les étapes de création d'une entreprise ?

La création d'un salon de coiffure se fait en plusieurs étapes, et nécessitent la réalisation de plusieurs [formalités à la création d'entreprise](#) :

1. Obtenir une qualification professionnelle : détenir un diplôme professionnel, ou recruter au moins un employé disposant de ces qualifications ;
2. Choisir son statut juridique pour ouvrir son salon de coiffure ;
3. Trouver l'emplacement pour l'entreprise ;
4. Remplir la déclaration d'activité en ligne sur le [Guichet unique](#).

Comment ouvrir son **salon de coiffure** ?



LegalPlace.

Zoom : Les démarches pour l'ouverture d'un salon de coiffure pouvant être longues et fastidieuses. Aussi, afin de faciliter ce processus et d'éviter toute erreur, vous pouvez recourir aux services de LegalPlace pour vous accompagner dans la [création de votre entreprise](#). Nous nous occupons en effet de l'ensemble de la procédure, de la rédaction des statuts à l'immatriculation définitive de votre société. Il vous suffit de remplir un formulaire en ligne et de nous transmettre les pièces justificatives demandées.

Est-il possible d'ouvrir un salon de coiffure à domicile ?

Légalement, il n'est pas interdit d'ouvrir un salon de coiffure chez soi. Mais cette possibilité est soumise à des conditions :

- Approbation du bailleur ;
- Autorisation de la mairie ;
- Conformité avec les normes applicables aux ERP ;
- Déclaration de l'entrepreneur à son assureur.

FAQ

Quel budget pour ouvrir un salon de coiffure ?

Il n'existe pas de budget précis. Toutefois, l'ouverture d'un salon de coiffure nécessite la mobilisation de frais plus ou moins conséquents, avoisinant les 30 000 euros. Des frais liés notamment, à la rédaction des statuts juridiques de l'entreprise, à l'immatriculation au RCS, à la recherche d'un local et à son financement ; à l'acquisition du matériel de travail, sont demandés dès le lancement du salon de coiffure.

Quelles sont les conditions pour ouvrir un salon de coiffure ?

Un certain nombre d'exigences conditionnent l'ouverture d'un salon de coiffure. En effet, il faut détenir un diplôme professionnel éligible à l'exercice de la profession et à la création d'entreprise, choisir un statut juridique, ainsi que la location ou l'achat d'un local.

Comment ouvrir un salon de coiffure sans diplômes ?

Pour ouvrir un salon de coiffure sans diplômes, l'entrepreneur doit obligatoirement engager une personne disposant d'un diplôme professionnel. Aussi, cette personne doit exercer un contrôle réel, effectif et permanent sur l'activité du salon.